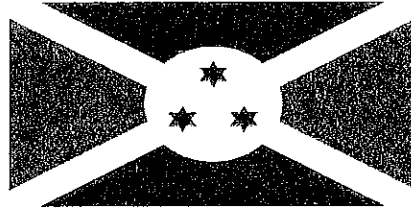


République du Burundi



**Discours prononcé par le Ministre de la
Bonne Gouvernance, de l'Inspection
Générale de l'Etat et de l'Administration
Locale de la République du Burundi**

**A l'occasion de la deuxième réunion
spécifique de la commission de la
consolidation de la paix sur le Burundi.**

New York, le 12 décembre 2006

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Participants,**

Il y a deux mois, jour pour jour, nous étions réunis ici pour l'analyse des dossiers du Burundi et de la Sierra Léone, pour leur éligibilité, à la commission pour la Consolidation de la Paix (Peace building commission).

Nous avons à cette occasion rappelé les durs moments de crise qu'a traversés notre Pays en particulier les années 1965 à 1969, 1972, 1988, 1991 ainsi que le coup d'Etat d'Octobre 1993 et la guerre civile qui s'en est suivi. Nous avons aussi rappelé les avancées politiques depuis les élections de 2005, qui ont mis en place un Gouvernement démocratiquement élu.

Aujourd'hui, le Burundi est engagé dans un processus de paix qui vient d'être renforcé par le récent accord de cessez-le-feu, signé entre le Gouvernement burundais et le dernier mouvement rebelle, le PALIPEHUTU-FNL le 7 Septembre 2006. Un consensus s'en est dégagé pour que ce processus de paix soit consolidé afin que la population burundaise longtemps mise à l'épreuve puisse bénéficier des dividendes de la paix.

Le fait que l'Assemblée Générale des Nations Unies ait élu le Burundi membre de la Commission de Consolidation de la Paix témoigne de la confiance que les Etats Membres ont dans sa capacité de consolider la paix dans les prochaines années.

Monsieur le Président,

Après avoir écouté et analysé notre plaidoirie, la Commission a déclaré le Burundi un des pays prioritaires pour bénéficier du financement sur le Fonds de Consolidation de la Paix. Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi et du Peuple Burundais tout entier, nous vous en remercions encore une fois.

Face à l'immensité des besoins liés à la reconstruction du pays et la réconciliation de la société burundaise, le Gouvernement a dû sélectionner un certain nombre de priorités à savoir :

- La bonne gouvernance ;
- Les questions de sécurité ;
- Le renforcement de la justice, la promotion des droits de l'Homme ;

- La question foncière ;
- L'appui budgétaire

Dans le cadre de la Commission de Consolidation de la Paix, le Gouvernement du Burundi a mis en place un comité de pilotage pour traduire ces priorités en projets concrets.

Un document qui présente les avant projets a été élaboré et vient de vous être transmis.

Concernant la méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce document, le Comité de Pilotage a privilégié une démarche de concertation avec ses partenaires internationaux et nationaux. Il s'est appuyé sur une Cellule Technique pluridisciplinaire qui a mené plusieurs consultations avec l'ONUB, la Société Civile et le Parlement.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Les priorités retenues ont été définies sur base du constat que bien que le pays ait avancé dans ses efforts de consolidation de la paix, des défis restent et doivent être relevés d'urgence, pour éviter tout risque de retour dans un conflit armé. L'accord de cessez-le-feu doit effectivement être mis en œuvre, la situation des Droits Humains doit s'améliorer rapidement et l'état de droit doit être renforcé, afin que la population garde confiance dans les institutions étatiques. Ces initiatives doivent être appuyées par le financement de programmes de redressement économique au profit de la population, qui souffre encore aujourd'hui des conséquences de la guerre.

Les femmes et les jeunes constituent une ressource humaine importante et doivent bénéficier d'une attention particulière.

La réponse effective à ces défis et aux préoccupations de la population nécessite une mobilisation rapide de ressources par le Gouvernement avec le soutien de ses partenaires.

Ces interventions prioritaires ont été définies en considérant l'analyse des lacunes, qui a permis de mettre en évidence les aspects importants ne bénéficiant pas de l'attention des partenaires dans les programmes en cours.

Au niveau de la promotion de la bonne Gouvernance, il a été constaté qu'une culture de dialogue entre les citoyens et les institutions, soutenue par des mesures de lutte contre la corruption et d'amélioration de la gestion publique constitue une pierre angulaire pour une paix durable.

Dans cette optique, d'importants efforts ont été fournis par le Gouvernement :

- La loi portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes a été dernièrement promulguée ;
- Les projets de loi portant création de la brigade spéciale et de la cour anticorruption viennent d'être votées par le Parlement le 7/12/2006 ;
- Plusieurs conférences et journées de réflexions sur la lutte contre la corruption sont régulièrement organisées ; la plus récente a été conjointement organisée par le Gouvernement et la société civile représentée par l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières (OLUCUME) ce lundi 11/12/2006 ;
- Le Gouvernement organise régulièrement des rencontres avec ses partenaires internes notamment avec les medias et les partis politiques.

Malgré les efforts déjà fournis par le Gouvernement, quelques situations problématiques subsistent. C'est pourquoi il est nécessaire d'entamer des activités à impact immédiat pour

éviter que les attentes de la population ne se transforment en frustrations pouvant constituer des sources de conflits.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité, le Gouvernement est tout à fait conscient que la sécurité est une des composantes clés de la paix et reste un domaine assez nouveau pour les intervenants extérieurs qui la considèrent comme une obligation de souveraineté nationale. Tout en assumant sa responsabilité dans ce domaine, le Gouvernement est conscient du besoin d'une assistance extérieure pour faire face aux multiples défis que représentent la réforme du secteur de sécurité, la rationalisation des effectifs et la professionnalisation des Forces de Défense Nationale (FDN) et de la Police Nationale du Burundi (PNB) ainsi que la lutte contre la prolifération des armes légères au sein des populations civiles.

Quant au renforcement de la justice et de l'état de droit, les interventions proposées devraient de préférence commencer dès janvier 2007. Ces interventions concernent entre autres le financement de la commission vérité-réconciliation et la réhabilitation du système judiciaire. Elles auraient sans doute des effets immédiats sur la réduction de l'impunité et le respect des droits de l'homme et serviraient de base pour la réussite des programmes de reconstruction et de développement que le Gouvernement compte entreprendre avec ses partenaires.

Pour ce qui est de la question foncière, le constat est que la pression démographique accrue due au retour massif des réfugiés, venant principalement des pays voisins peut constituer un danger pour la paix et la stabilité au Burundi si les problèmes fonciers y relatifs ne sont pas réglés adéquatement.

En effet, les réfugiés rentrent avec la volonté de se réinstaller sur leurs terres d'origine, qui pendant leur absence, ont été occupées par d'autres familles. Pour prévenir ces conflits la « Commission Terres et autres biens » qui vient d'être mise en place, a besoin de ressources financières pour procéder à des réinstallations conformément à l'engagement pris par

Gouvernement. Pour ce faire, elle doit connaître la problématique en détail (état des lieux). Outre le retour des réfugiés, l'exiguïté des terres constitue au Burundi une source potentielle de conflit. La Commission pourrait initier des interventions pertinentes pour désengorger le milieu rural avec l'appui soutenu de tous les partenaires, dont la Commission de la Consolidation de la Paix.

En ce qui concerne l'appui budgétaire, il convient de rappeler que la crise a excessivement aggravé le déficit budgétaire, si bien que le Gouvernement n'a pas les recettes suffisantes pour faire face aux dépenses essentielles. Cela a surtout comme conséquence un paiement irrégulier des salaires des fonctionnaires, des Forces de Défense Nationale et de la Police Nationale. Si cette situation devait perdurer, la tension sociale qui en découle pourrait dégénérer rapidement en crise pouvant compromettre la paix et la sécurité intérieure du pays. Actuellement, le Gouvernement négocie avec ses partenaires pour obtenir un appui budgétaire qui comblerait ce déficit mais ce dernier ne pourra pas se concrétiser assez rapidement. C'est pourquoi la Commission de la Consolidation de la Paix doit s'investir rapidement pour relever ce déficit.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Le Gouvernement du Burundi souhaite ardemment que le processus démocratique déjà expérimenté soit absolument irréversible. C'est pourquoi il en appelle à la responsabilité et à l'implication déterminée de la commission de consolidation de la paix. Au vu des contributions déjà apportées au Burundi dans tout le processus de paix, nous sommes certains que la Commission va encore une fois enregistrer une réussite. Nous remercions le Gouvernement Norvégien qui a déjà dépêché une délégation conduite par le Ministre de la Coopération et de l'Aide au Développement International pour identifier le soutien à apporter au Burundi. Nous exprimons par ailleurs notre gratitude à l'endroit de l'Ambassadeur Johan L. Lovald, Vice Président de la Commission lui aussi vient d'effectuer une visite à Bujumbura. Nous souhaiterions que les autres membres de la

Commission puissent faire de même, notamment à l'occasion de la pré conférence destinée à expliquer l'état d'avancement des préparatifs de la Table Ronde des Bailleurs autour du Cadre stratégique de croissance et de Lutte contre la pauvreté:

Avant de terminer mon propos, je voudrais formuler quelques propositions en rapport avec les modalités de mise en œuvre de ce programme.

A notre avis, le développement, l'approbation, la mise en œuvre, et le suivi des interventions prévues dans le cadre de ce plan devraient être gérés par les mécanismes suivants :

- ✦ Un comité de pilotage conjoint Gouvernement – Nations Unies sera le principal organe de coordination au niveau politique et décisionnel. Ce comité catalyserait et animerait également la concertation entre les autorités administratives, les Nations Unies au Burundi, les autres institutions multilatérales et les partenaires bilatéraux.
- ✦ Le comité de pilotage travaillerait en étroite collaboration avec le Comité National de Coordination des Aides pour assurer une cohérence entre les interventions prévues dans le cadre du fonds de consolidation de la paix et les programmes à plus long terme prévus dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ainsi que l'ensemble des programmes actuellement en cours de financement par la communauté internationale.
- ✦ Un secrétariat technique composé d'experts du Gouvernement et des Nations Unies serait chargé de fournir un appui technique au comité conjoint pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du plan prioritaire.

Le suivi de la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre de ce programme prioritaire se ferait régulièrement, à travers des réunions périodiques du comité conjoint de pilotage. Des évaluations auraient également lieu pour

examiner l'état d'avancement, le cas échéant faire des ajustements nécessaires et tirer les enseignements pertinents.

Pour terminer, nous reconnaissons que les besoins du Burundi pour la consolidation de la paix sont très nombreux pour être financés par le seul fonds fiduciaire. Nous considérons cependant que ce cadre est pour nous une occasion privilégiée pour demander à la commission, de soutenir le Burundi dans la mobilisation des fonds destinés à financer ce programme d'une part et d'autre part, le plan d'actions du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Nous voudrions vous informer que la tenue de la conférence des partenaires autour du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté est prévue pour le mois de Mars 2006 et que le Gouvernement compte sur la Commission pour la mobilisation des donateurs et la réussite de cette Table Ronde.

C'est sur ce message plein d'espoir que je clôture mon propos, en insistant sur notre souhait d'une action rapide et concrète de la part de la Commission de Consolidation de la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.